



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI  
DEFENSE DES ENFANTS INTERNACIONAL DEI  
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI

Défense des Enfants International  
Secrétariat International  
1 rue Varembe  
1211 Genève, Suisse  
[www.defenceforchildren.org](http://www.defenceforchildren.org)

Contact: Mme Ileana Bello, Directrice Executive

Communiqué de presse: février 2010

### **Un appel pour un arrêt des évacuations permanentes et temporaires des enfants haïtiens**

Les offres d'adoption d'enfants haïtiens continuent à affluer de nombreux pays à travers le monde. Même s'il y a peu de doute que la plupart de ces offres partent de bonnes intentions, il est impératif que les individus et les États utilisent leur bon jugement - et non leurs émotions - et respectent les normes juridiques internationales pour les adoptions interétatiques, spécialement durant les semaines et les mois qui suivent le séisme du 12 janvier.

Il est important de préciser, qu'au moment du séisme, nombre d'enfants vivant dans les orphelinats haïtiens n'étaient pas des orphelins de fait. En effet, avant la catastrophe, de nombreux parents laissaient – souvent temporairement - leurs enfants à des orphelinats, pour subvenir à leurs besoins en temps de difficultés financières extrêmes. Cette pratique s'est démultipliée après le 12 janvier, car il est devenu impossible pour les familles déjà pauvres de subvenir aux besoins des plus jeunes membres de leur famille.

Il y a également un sérieux risque que les enfants trouvés seuls dans les rues soient considérés comme orphelins et soient rassemblés et envoyés à l'étranger pour être adoptés ou, pire encore, vendu en esclavage, comme ce fut le cas au lendemain du tsunami de 2004.

Il est dans l'intérêt de l'enfant, sur le long terme, qu'il ou elle puisse grandir aux côtés des membres de sa famille, de ses amis et dans sa culture. Défense des Enfants International demande donc aux particuliers, aux États et aux acteurs internationaux de respecter la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant la traite des enfants, ainsi que la Convention de La Haye concernant les adoptions internationales.

###